

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE DU 9 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, neuf avril à 9h30 se sont réunis les délégués des communes du SIRTOM de la Région d'Artenay, en Assemblée Générale.

Etaient présents : 47

Artenay	Mme CHARON	La Chapelle Onzerain	M. RICHER
Baigneaux	Mme DESCAUSES ; M. LELEUX	Neuville aux Bois	M. RICHARD ; M. MAROIS
Bazoches les Hautes	M. RAPHAEL	Orgères en Beauce	M. RINGWALD ; Mme POIGNANT
Bougy lez Neuville	Mme MAROIS	Patay	Mme AUVRAY ; M. GUISET
Bricy	M. COVERNALE	Poupry	Mme SANTOS AFONSO ; M. COCULET
Bucy le Roi	M. GREFFIN ; Mme GUERIN	Rouvray Sainte Croix	M. SMEKENS ; M. MULE
Cercottes	M. THIBAUDEAU	Ruan	M. DURAND
Chevilly	M. LORCET	Saint Lyé la Forêt	Mme BEAUD'HUY ; M. TRIFFAULT
Cormainville	M. SICOT ; Mme MOREAU	St Pérvy la Colombe	M. BARRAULT ; M. GIRARD
Courbehaye	M. DUFEIL	Santilly	M. LACHAUME ; M. GASNIER
Dambron	M. MOREAU	Sougy	M. SEVIN ; Mme BONHOMMET
Fontenay sur Conie	M. ALLAIS	Tilly le Péneux	M. LAMBERT
Gemigny	M. PINSARD	Tournoisis	M. DEBREE ; Mme CHEVALIER
Gidy	M. BERLA	Trinay	M. CATHERINE DIT CARRIOT ; M. BENAULT
Guillonville	M. POUILLAIN	Villamblain	M. BANNERY ; M. DELMOTTE
Huêtre	M. PERDEREAU ; M. BLISZEZ		

Absents excusé(s) : 9

Artenay : M. JACQUET ; Mme CHEVOLOT	Bricy : M. CORMIER
Boulay les Barres : M. GUILLON	Coinces : Mme MASSON
Ruan : Mme AUDINEL	Lion en beauce : M. MOREAU
Villeneuve sur Conie : Mme CISSE ; M. THOMAIN	

Votants : 47 présents = 47 voix

Le quorum étant réuni, le président ouvre la séance à 9h35.

1. COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE

Le compte rendu de l'assemblée précédente n'appelle pas d'observation et est adopté à l'unanimité.

2. COMPTE DE GESTION 2020

Le compte de gestion de la trésorerie conforme au compte administratif 2020 est présenté à l'approbation des délégués.

L'assemblée à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2020 de la trésorerie.

3. COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le président rend compte des grandes lignes du compte administratif 2020 qui se clôt par un excédent tant en fonctionnement qu'en investissement.

Après la présentation du compte administratif 2020 le président quitte la salle de réunion à 9H52 et cède la présidence à M. Jean-Paul LACHAUME, vice-président.

Celui-ci rappelle les résultats du compte administratif 2020 et le soumet au vote de l'assemblée :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes 2020	4 305 167,83 €	Recettes 2020	126 020,28 €
Dépenses 2020	3 879 831,33 €	Dépenses 2020	82 239,20 €
Résultat 2020	425 336,50 €	Résultat 2020	43 781,08 €
Report 2019	2 690 512,42 €	Solde 2019	201 115,42 €
Résultat cumulé 2020	3 115 848,92 €	Résultat cumulé 2020	244 896,50 €

3 360 745,42 €

Le compte administratif de 2020 du SIRTOMRA est adopté à l'unanimité des votants (46 voix).

4. AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Il est proposé à l'assemblée :

- de reporter le résultat cumulé 2020 de 3 115 848,92 euros en recette de fonctionnement au BP 2021, compte 002
- d'inscrire le solde d'exécution d'investissement de 244 896,50 euros en recette d'investissement au BP 2021, compte 001

L'assemblée, à l'unanimité, décide l'affectation du résultat 2020.

5. BUDGET PREVISIONNEL 2021 :

Sur les documents fournis à l'assemblée, les chiffres du BP 2021 mentionnés par chapitres et articles s'équilibrent à la somme de 7 142 151,53 euros en dépenses et recettes de fonctionnement, et de 819 249,22 euros en dépenses et recettes d'investissement.

En fonctionnement : le budget s'équilibre avec une maîtrise des dépenses.

En investissement : la création d'une végétrie à Sougy est estimée à 700 000 € TTC compris l'aménagement du débouché RD5.

Son financement se fera d'une part sur fonds propres et avec un recours à l'emprunt pour 250 000 €.

Après examen, le budget est soumis au vote.

L'assemblée après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le Budget Prévisionnel 2021.

6. TEOM : PRODUITS ATTENDUS 2021

Le président rappelle que le syndicat vote des produits attendus pour les communautés de communes. Compte tenu des résultats de la gestion au plus serrée des contrats de prestations ainsi que des soutiens des éco-organismes, il est proposé à l'assemblée de maintenir le taux de TEOM à 13,10% pour un produit attendu global de 3 206 166,97 €.

Compte tenu des valeurs estimées des bases de chaque EPCI, la répartition serait la suivante :

EPCI	2021	
	Bases prévisionnelles	Produits attendus
CCBL	13 916 762	1 823 095.82
CCF	5 345 294	700 233.52
CCCB	5 212 501	682 837.63
TOTAL	24 474 557	3 206 166.97

L'assemblée, après délibération et à l'unanimité (47 voix), adopte les produits attendus ci-dessus pour la TEOM 2021

7. CITEO : APPEL A PROJET SUR L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI ET OPTIMISATION DE LA COLLECTE

CITEO a lancé un appel à projet pour la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri et/ou optimisation de la collecte. Le SIRTOMRA a répondu à cet appel à projet, début juillet le syndicat saura s'il est lauréat.

Le président précise que ce projet global peut prétendre à des aides financières suivant la nature des dépenses :

- Achats de fournitures d'équipement de pré-collecte
- Frais de pilotage du projet
- Achats de prestations liées à la sensibilisation des habitants du territoire du SIRTOMRA (affiches, guide du tri, autocollant pour bac ...)
-

à l'assemblée à l'unanimité,

- **S'engage à mettre en œuvre le projet d'extension des consignes de tri (ECT)**
- **Approuve la candidature du SIRTOMRA l'appel à projet de l'ECT**

Autorise le président à signer le contrat de financement si le syndicat est lauréat à l'appel à projet et tout document s'y afférent

8. INDEMNITES HORAIRES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHTS)

La trésorerie de Pithiviers informe le syndicat qu'un contrôle des paies sur les IHTS sera exercé par la Direction Générale des finances publiques. De ce fait, la délibération 2019-06 prise sur la modalité de versement de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires devient obsolète.

A la demande de la trésorerie, il convient de reprendre une nouvelle délibération en indiquant les fonctions exercées ou appartenant à des corps, grades ou emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires, aux fonctionnaires de catégorie C et B.

Le conseil syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **Adopte la nouvelle délibération portant sur les indemnités horaires pour travaux supplémentaires IHTS**

9. DECHETTERIES : AJUSTEMENT DES TARIFS APPLIQUES AUX PROFESSIONNELS

Le SIRTOMRA, à l'instar des syndicats voisins, applique une tarification dans les déchetteries pour les professionnels.

Le président propose de reconduire les mêmes tarifs de l'an passé. Il précise que si certains coûts peuvent paraître élevés, ils ne reflètent pas l'intégralité des charges portées par la collectivité.

Catégories de déchets	Tarifs
Tout venant	35 €/m ³
Gravats	15 €/m ³
Végétaux	10 €/ m ³
Palettes + bois	10 €/m ³
Déchets spéciaux (sauf piles, batteries, néons, lampes fluo et cartouches d'encre : gratuit)	3.10 €/kg
Ferrailles	Gratuit
Cartons	
Huiles vidange	
Huiles friture	

L'assemblée, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Accepte de reconduire la même tarification pour les professionnels pour l'année 2021.**

10. AFFAIRES DIVERSES

- Avant-Projet pour l'étude d'agrandissement de la déchetterie de Neuville aux bois

La déchetterie de Neuville aux bois est celle qui connaît la plus forte fréquentation et elle est la plus excentrée par rapport à une végétrie à Sougy. Le bureau d'études MACO a été sollicité pour produire un avant-projet d'agrandissement.

- Plateforme de surélévation de la benne gravats

Le président rappelle que lors de la présentation du ROB, la perspective d'installer d'autres plateformes surélevées pour les bennes gravats dans les déchetteries de Patay et Artenay avait été retenue par le conseil.

La société Normacadre qui a remise l'offre la moins-disante (13 291€ HT) a été retenue.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance à 11h18.